Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240612-2024-102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Approbation et autorisation de signature de l'avenant 2 au bail commercial en vigueur avec la société TRANSLOCAUTO

N°BC2024-102

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Christelle MINARD	

L'an 2024, le 10 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY)

Pouvoirs :
Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à Christelle MINARD
Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Sébastien LEROUX
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Depuis plusieurs années, la société TRANSLOCAUTO est locataire d'une partie des locaux de l'ex-site Chanoine situé au 30 rue des Livraindières à Dreux. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a acheté ce bâtiment à la société financière Chanoine par acte notarié signé le 14 décembre 2022 et s'est substituée à l'ancien propriétaire pour l'ensemble des baux en cours.

Lors du bureau communautaire du 5 juin 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a délibéré en faveur du projet d'avenant n°2 au bail commercial dont bénéficie la société TRANSLOCAUTO. Celui-ci avait pour but de régulariser la surface occupée par le locataire. L'avenant prévoyait une prise d'effet au 1er janvier 2023.

Après réception dudit avenant pour signature, la société TRANSLOCAUTO a exprimé son désaccord sur la date de prise d'effet de l'avenant. Cette dernière avait été retenue car, dans le cadre de l'acquisition du site, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'était déjà vu reverser par le notaire le prorata de loyer correspondant à la période du 14 décembre au 31 décembre 2022.

La société souhaite néanmoins une prise d'effet de l'avenant au 14 décembre 2022, date qui correspond à la date d'acquisition du site par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Il est précisé que les loyers actualisés ne seront dus qu'à partir du 1er janvier 2023.

VU le 9° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire ;
VU la délibération n°2022-033 du conseil communautaire du 28 mars 2023 approuvant l'acquisition du site industriel appartenant à la société financière Chanoine sur la zone des Livraindières à Dreux ;
VU la délibération n°BC2023-139 du bureau communautaire du 5 juin 2023 approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°2 avec la société TRANSLOCAUTO.

VU la délibération n°BC2023-139 du bureau communautaire du 5 juin 2023 approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°2 avec la société TRANSLOCAUTO ;
VU le projet d'avenant n°2.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (1 abstention)

ARTICLE 1 : RETIRE la délibération n°BC2023-139 du bureau communautaire du 5 juin 2023 approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°2 avec la société TRANSLOCAUTO qui, pour des raisons d'opportunité n'a pas été exécutée ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 au bail commercial dont bénéficie la société TRANSLOCAUTO ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.